



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ETAIN

### COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2008

✚ **Objet : OTSI du Pays d'Etain : versement d'une subvention d'équilibre** n°2008- 123

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres moins une abstention, ACCEPTE** le principe d'accorder une subvention d'équilibre à l'OTSI du Pays d'Etain visant à assumer l'ensemble des charges salariales jusqu'à l'ouverture du Complexe prévue au 1<sup>er</sup> avril,  
**DECIDE** que cette somme, d'un montant maximal de 8 800,00 €, sera calculée et versée mensuellement de décembre 2008 à mars 2009, en fonction du besoin, sur la base d'un certificat administratif établi par le Président,  
**PRECISE** que les crédits sont et seront prévus aux BP 2008 et 2009,  
**AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

✚ **Objet : Règlement intérieur de la CODECOM** n°2008- 124

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, ADOPTE** le Règlement du Conseil Communautaire.

✚ **Objet : Décisions modificatives BP 2008** n°2008- 125

#### BUDGET GENERAL 2008

INVESTISSEMENT			
Opération	Article	Intitulé	Montant
<b>DEPENSES</b>			
20 – Locaux codecom	2313	travaux	+ 6 350 €
Hors opération	020	Dépenses imprévues	- 6 350 €
		Provisions pour risques et	- 98 694,79
Hors opération	158	charges	€
			+ 98 694,79
33 – Complexe	2313	travaux	€
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>

#### BUDGET ANNEXE 2008– Bâtiment n° 1 – KRAMER

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
<b>DEPENSES</b>			
			+ 5 100
011	63512	Taxe foncière	€
<b>TOTAL</b>			<b>+ 5 100 €</b>
<b>RECETTES</b>			
			+ 5 100
070	7088	Autres produits	€
<b>TOTAL</b>			<b>+ 5 100 €</b>

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

**ACCEPTE** de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés,  
autorise le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

**Objet : Régime indemnitaire à compter du 01.01.2009**

**n°2008- 126**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

**DECIDE** d'appliquer un coefficient de 1,5 à l'I.A.T.pour les adjoints techniques, administratifs, d'animation et atsem à compter du 1er janvier 2009,

Le reste est inchangé.

**AUTORISE** le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette décision.

**Objet : Pays de Verdun : approbation de l'avenant n° 1 aux statuts de la Fédération portant modification du rôle des deux Vice-présidents**

**n°2008- 127**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE** d'approuver l'avenant n° 1 portant modification aux statuts de la Fédération des Communautés de Communes du Pays de Verdun ;

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

**Objet : Complexe : modalités d'organisation / Compétence tourisme**

**n°2008- 128**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

**DECIDE DE :**

- **APPROUVER** le schéma de fonctionnement de la partie administrative, touristique et culturelle du complexe ;
- **VALIDER** la création d'un poste à temps complet (35/35<sup>e</sup>) annualisé ainsi que d'un poste à 27/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- **COMPLETER** les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Etain comme proposés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente décision au Maire de chacune des communes membres de la CODECOM ;
- **PRECISER** que les crédits correspondants seront ouverts au BP 2009 de la CODECOM ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires.

**Objet : Programmation façades privées et professionnelles – Enveloppe Développement Local 2007/2008**

**n°2008- 129**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**ACCEPTE** d'inscrire les dossiers présentés ci-dessus dans le cadre du programme développement local pour 2007 et 2008,

**ACCEPTE** d'inscrire les dossiers présentés ci-dessus dans le cadre du programme d'aide au ravalement des façades privées et professionnelles au titre de l'année 2008,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

**Objet : Achat d'un terrain SNCF, rue des Casernes à Etain**

**n°2008- 130**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**ACCEPTE** l'achat à la SNCF des parcelles AD 609 d'une contenance de 0 ha 08 a 59 ca et AE 156 d'une contenance de 0 ha 16 a 18 ca à la valeur vénale qui sera fixée par France Domaines,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette acquisition,

**DIT** que la rédaction de l'acte de vente est confiée à un notaire mandaté par la société NEXITY, gestionnaire du patrimoine immobilier de la SNCF.

**Objet : Equipement du complexe touristique et culturel : n°2008- 131**  
**modification du plan de financement (annule et remplace la délibération du 18.09.2008)**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

**VALIDE** le plan de financement actualisé proposé,

**SOLLICITE** les co-financeurs (Conseil Régional, Conseil Général, FEADER, fonds parlementaires) pour une prise en charge de ces investissements et aménagements,

**CHARGE** le Président de déposer les dossiers de demande d'aide financière au titre du FEADER, du FRADT, du Conseil Général (enveloppe développement local) et des fonds parlementaires,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cet équipement.

**Objet : Construction d'un bâtiment industriel sur la ZAE pour n°2008- 132**  
**l'Entreprise CARE PACKAGING – Choix de l'entreprise**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**VALIDE** le choix de la C.A.O. relatif aux choix de l'entreprise déclarée adjudicataire pour réaliser ces travaux,

**ATTRIBUE** le marché à l'entreprise BERTHOLD pour un montant de 1 918 131,72 € H.T.,

**AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant avec l'entreprise déclarée adjudicataire,

**PRECISE** que les crédits de l'opération sont prévus au Budget Annexe « Bâtiment n°03 » 2008,

**AUTORISE** le Président à démarrer les travaux de construction,

**AUTORISE** le Président à solliciter le versement des subventions obtenues,

**AUTORISE** le Président à contracter et signer l'emprunt correspondant,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les autres pièces administratives, techniques et financières relatives à cette affaire.

**Objet : Zone d'Activités Artisanales, Commerciales et de Services : n°2008- 133**  
**validation du dépôt du dossier de demande de subvention au titre du GIP MEUSE.**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**SOLLICITE** les cofinanceurs possibles (Etat, Conseil Général de la Meuse) pour une prise en charge financière de l'aménagement de la zone. Les montants de subvention demandés sont les suivants : DDR 1<sup>ère</sup> part = 546 584 € et GIP Meuse = 400 000 € et 107 880 € (lignes d'aides du Conseil général).

**CHARGE** le Président de déposer les dossiers de demandes de subventions au titre de la DDR 1<sup>ère</sup> part et des fonds du GIP Meuse,

**AUTORISE** le Président à lancer les démarches nécessaires au choix d'un maître d'œuvre et à signer le contrat correspondant.

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cet équipement

**Objet : Z.A.C.S. : Modification du dossier de création n°2008- 134**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**SE PRONONCE** favorablement sur le dossier de création de la ZAC joint à la présente délibération,

**VALIDE** le périmètre de la ZAC du « Château d'eau » constitué des parcelles suivantes : ZE 1, ZE 3 et ZI 2 pour partie,

**VALIDE** le programme global prévisionnel des constructions,

**VALIDE** la réalisation de la zone en régie directe,

Vu les articles 1585 C du Code Général des Impôts et 317 quater du Code Général des Impôts annexe II,

**DECIDE DE** ne pas assujettir la réalisation de la Zone à la taxe locale d'équipement (T.L.E.), la participation des constructeurs au financement des équipements publics étant comprise dans le futur prix de vente des parcelles,

**DIT** que la présente délibération sera affichée pendant un mois à la Communauté de Communes et en Mairie d'Etain et que mention de cet affichage sera faite dans l'Est Républicain,

**DIT** que la décision de création de la ZAC sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes,

**AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de tous les cofinanceurs potentiels,

**AUTORISE** le Président à effectuer ces formalités et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

**Objet : Tarifs Cantine – Année 2009**

**n°2008- 135**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

**DECIDE** d'appliquer les nouveaux tarifs cantine comme présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,  
**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 le tarif de cantine pour l'école de « La Clef des Champs » et le groupe scolaire « Jean de la Fontaine » à 3,50 € le repas pris à la carte,  
**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 le prix du repas pour les « hôtes extérieurs » à 4,20 €,  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

**Objet : Mercredis récréatifs : tarifs du 01.01.2009 au 03.07.2009**

**n°2008- 136**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**FIXE** les tarifs suivants :

- du 01.01.2009 au 31.03.2009 : 32,00 € (hors vacances scolaires)

- du 01.04.2009 au 01.07.2009 : 38,40 € (hors vacances scolaires)

(deux heures par mercredi)

**DIT** que les heures supplémentaires seront facturées à 1.60 € / heure,

**DIT** que le forfait sera réduit de moitié pour les familles bénéficiant d'une garde alternée de leurs enfants,

**PRECISE** que le tarif pour l'accueil périscolaire est maintenu à 1,60 € / heure à compter du 01.01.2009,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

**Objet : Contrat « Enfance & Jeunesse » 2008-2011**

**n°2008- 137**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**AUTORISE** le Président à signer le contrat "Enfance et Jeunesse" avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse et la Mutualité Sociale Agricole pour la période 2008-2011,

**PRECISE** que les actions organisées dans le cadre du dispositif DEFI JEUNES seront intégrés dans ce présent contrat,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

**Objet : Travaux de voirie - programmation 2009**

**n°2008- 138**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

**VALIDE** la programmation, en fonctionnement et investissement, proposée pour 2009,

**AUTORISE** le Président à lancer les consultations correspondantes et à signer les marchés avec les entreprises retenues,

**PRECISE** que les crédits seront inscrits en section de fonctionnement et d'investissement du BP 2009 de la Codecom,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

**Objet : VOIRIE : Modification statutaire**

**n°2008- 139**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE DE :**

**COMPLETER** les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Etain comme proposés ci-dessus ;

**NOTIFIER** la présente décision au Maire de chacune des communes membres de la CODECOM ;

**DEMANDER** à Monsieur le Préfet de Verdun, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

**Objet : Zonage d'assainissement : mutualisation des enquêtes publiques au niveau intercommunal**

**n°2008- 140**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**ACCEPTE** le principe de mutualiser les enquêtes publiques relatives au zonage d'assainissement des communes qui auront délibéré,

**AUTORISE** le Président à lancer une enquête publique globale au niveau de la Codecom pour l'ensemble des communes ayant délibéré,

**PRECISE** que les frais inhérents à cette opération seront refacturés proportionnellement à chaque Commune,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des décisions précitées.

**Objet : Modification statutaire : Création d'un Service  
Public d'Assainissement Non Collectif**

**n°2008- 141**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE DE :**

**COMPLETER** les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Etain comme proposés ci-dessus ;

**NOTIFIER** la présente décision au Maire de chacune des communes membres de la CODECOM ;

**DEMANDER** à Monsieur le Préfet de Verdun, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

**Objet : Création d'un S.P.A.N.C. et mise en œuvre :  
choix d'un prestataire privé**

**n°2008- 142**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**VALIDE** la création d'un S.P.A.N.C.,

**PRECISE** que les crédits seront ouverts au sein d'un budget annexe en 2009,

**AUTORISE** le Président à lancer une consultation pour rechercher le prestataire en charge des contrôles (procédure adaptée),

**SOLLICITE** les éventuels cofinanceurs (AERM et CG) pour une participation financière à cette opération,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des décisions précitées.

**Objet : Etude diagnostic en vue de la mise en place d'un  
programme d'entretien des cours d'eau**

**n°2008- 143**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE DE :**

**REALISER** l'étude diagnostic présentée ci-dessus en 2009,

**DEPOSER** ce dossier au titre du Contrat de Projet Etat Région (C.P.E.R.) "bassin ferrifère" pour pouvoir bénéficier de 90% d'aides publiques,

**SOLLICITER** l'Agence de l'Eau, la Région Lorraine et le Conseil Général de la Meuse, respectivement à hauteur de 50%, 30% et 10%, pour une participation financière de cette opération,

**PRECISER** que les crédits correspondants seront prévus au BP 2009 de la Codecom,

**AUTORISER** le Président à engager la consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour le choix du bureau d'étude en charge de l'opération,

**AUTORISER** le Président à signer le marché avec le bureau d'étude retenu au terme de la procédure ainsi que toutes les autres pièces utiles.

**Objet : Décisions modificatives BP Z.A.E 2008**

**n°2008- 146**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

**ACCEPTE** de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

**Objet : Modification du tableau des emplois**

**N°2008- 147**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**ACCEPTE** les modifications proposées,

**PRECISE** que les crédits seront prévus au Budget 2009 de la CODECOM,

**DONNE** tous pouvoirs au le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.